

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chimiste biologiste.
Ordonnance Souveraine conférant l'honorariat à un fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un surveillant.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Rémise de Médailles du Travail.
Réception à l'Hôtel du Gouvernement.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Les Fêtes de Mai, par Marcel France.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1344

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Auguste Médecin, Licencié ès-Sciences générales, Ingénieur Chimiste, est nommé Chimiste biologiste du Dispensaire d'Hygiène Sociale.

ART. 2.

L'Ordonnance Souveraine du 23 mai 1929 est rapportée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le quatorze mai mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

N° 1345

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Auguste Bernin, Pharmacien Lauréat de Première Classe, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé Pharmacien Honoraire de l'Hôpital de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le quatorze mai mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

N° 1346

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 relative aux Fonctionnaires de l'ordre administratif, de l'ordre judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Honorat André-Flavien-Marie, Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre en France, mis à Notre disposition par Arrêté de M. le Ministre des Finances de la République Française du 15 mars 1932, est nommé Receveur de l'Enregistrement, en remplacement de M. Carro (Tableau A, Catégorie B - 5^e classe).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le quatorze mai mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE

N° 1347

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 relative aux Fonctionnaires de l'ordre administratif, de l'ordre judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Bosio François, Mécanicien chargé du chauffage central à l'Hôtel du Gouvernement, est nommé Surveillant des installations de chauffage central (Tableau A, Catégorie D - 3^e classe).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le quatorze mai mil neuf cent trente-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
L.-H. LABANDE.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Mauran, Ministre d'Etat intérimaire, accompagné de M. S. Bertoni, Conseiller d'Etat et Commissaire du Gouvernement près les sociétés par actions ; MM. E. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, et J. Bœuf, Secrétaire en Chef du Secrétariat Général du Ministère d'Etat, s'est rendu jeudi dernier, au Casino de Monte-Carlo, pour remettre, au nom de S.A.S. le Prince Souverain, la Médaille du Travail monégasque à soixante-dix-huit employés de la Société des Bains de Mer.

Au cours de cette cérémonie, qui s'est déroulée dans la Salle Ganne, en présence de M. le Commandant Sarlat, Administrateur, et de tous les chefs de Service de la S.B.M., MM. Mauran, au nom du Gouvernement Princier, et Sarlat, au nom de la S.B.M., ont prononcé une allocution de circonstance.

Un vin d'honneur a été ensuite offert à tous les assistants.

Voici les nouveaux décorés :
Médailles de Première Classe : MM. Henri Blanchi, Vincent Corsi, Georges Dodino, Antoine Olivero, François Orsetti, Augustin Verrando.

Médailles de Deuxième Classe : MM. Jules Albertinoli, Paul Ardoin, Jean Arena, Ange Aurégli, M^{me} Marie-Madeleine Aurégli, née Dulbecco ; MM. Jean Basso, J.-B. Bellauri, Sébastien Biomonti, Joseph Blanqui, J.-B. Blengino, Oreste Blengino, M^{me} Marie-Louise Bolla, née Giordano ; MM. Eugène Bosio, Ange Bozzone, Silvio Brunengo, Léopold Bruni, Maurice Camilla, Jacques Camous, Joseph Camous, Simon Carabalona, Pierre Castellano, Antoine Cattaneo, M^{me} Catherine Costa, née Costa ; MM. Antoine Damilano, Gaétan Decima, Laurent Dulbecco, Antoine Elena, Valentin Faletti, Dominique Ferrari, M^{me} Santine Fregosi, née Ravarino, MM. Horace Garaccio, Pierre Garziglia, Antoine Cassino, Auguste Gastaud, Pierre Cazzano, François Grassi, Jacques-Antoine Guasco, M^{me} Victorine Joniaux, née Rolleri ; MM. Louis Kriessel, Jean Lasagna, Daniel Laugery, Eugène Limon, Antoine Lorenzi, Joseph Magrini, Marcellin Maiffret, Charles Merlot, Artennio Milani, M^{me} Catherine Mosca, née Miretto ; MM. François Nys, Joseph Olive, Marcel Olmo-Anselmi, Virgile Orenge, Martin Parodi, Antoine Pastor, Joseph Patetta, Diego Pegiasco, Jean-Baptiste Perna, Joseph Pistonato, Laurent Pizzio, Maurice Quaglia, M^{me} Vincentine Rapaire, née Biancheri ; MM. Jean-Antoine Rava, Pierre Ravera, Hyacinthe Reame, Bienvenu Revelly, Bernard Ser-

niotti, Célestin Simon, François Soullignac, Ephésius Vèran, Antoine Vinai, Stephano Vivalda, Alexandre Viviani.

La Médaille de Travail de Première Classe a été également remise par le Ministre d'Etat à MM. Victor Guilbot et Adolphe Giordan, employés de l'Hôtel de Paris.

M. le Conseiller Privé et d'Etat, Ministre d'Etat intérimaire, et M^{me} Henry Mauran ont donné, samedi dernier, dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement, une réception à laquelle assistaient les Hautes Personnalités de la Principauté, les Membres du Corps Consulaire et les principaux Fonctionnaires.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 10 mai 1932, a prononcé les jugements suivants :

V. J.-B., employé, né le 17 juin 1908, à Monaco, y demeurant. — Défaute de permis de circuler et non immatriculation de véhicule : seize francs d'amende (avec sursis).

D. A.-F.-H., commerçant, né le 8 juillet 1901, à Monaco, y demeurant. — Coups et blessures volontaires : quinze jours de prison et 100 francs d'amende (par défaut). Accordé un franc de dommages-intérêts à la partie civile.

B. A.-H.-M., commerçant, né le 4 mars 1896, à Monaco, y demeurant. — Blessures par imprudence : seize francs d'amende (avec sursis); droite non tenue : cinq francs d'amende.

VARIÉTÉS

LES FÊTES DE MAI

Joli mois de Mai, dit la chanson ; Mai fleuri, Mai joyeux, ajoutent les poètes. Et l'un d'eux, le bon Désaugiers, que la jeunesse ne connaît guère et dont la chanson n'était pourtant point sans charme, murmure dans notre souvenir :

*Voici la Pentecôte,
Belle Joly ;
La fraise est à mi-côte
Du bois joly ;
Déjà roses nouvelles
Ont refléuri...*

Il nous trompait d'ailleurs, ou plutôt se trompait, car la première rose est encore loin de nous. Et le mois divin n'a même plus sa grâce exquise d'autrefois, à présent que l'hiver se prolonge sans fin et qu'au bout des branches les bourgeons, inquiets, se recroquevillent dans la pâleur des frileux matins. Comme tant d'autres choses, les saisons perdent la tête, mais il importe peu, désormais, que les lilas soient en retard et que les pivoines n'ouvrent pas leur colerette parfumée, puisque nous avons oublié la coutume d'en parler, à l'aube du 1^{er} Mai, la fenêtre de nos belles. Tout passe ; le temps et, avec lui, les traditions d'autrefois, toutes pleines de leur poésie millénaire.

Pendant des siècles, depuis que les Romains célébraient ce jour-là le culte de la déesse, le 1^{er} Mai fut véritablement la fête du Printemps. C'est ainsi qu'on peut considérer comme la plus ancienne des traditions populaires celle qui consistait à planter, ce jour-là, un arbre qu'on appelait le May. On chantait et on dansait à l'entour et l'on profitait de la fête pour célébrer les fiançailles.

Car, dans la coutume, les amoureux trouvaient aussi leur compte. En effet, les jeunes gens plantaient à la porte des jeunes filles des branches d'arbuste fleuries dont chacune avait

une signification. Ainsi, le lilas était le meilleur gage d'amour, la fleur préférée des fiancés. Les mauvaises fleurs étaient l'aubépine qui marquait le renoncement aux projets formés ou signifiait que la jeune fille avait le caractère difficile, « pointu comme une épine » ; le houx voulait dire : « Vous êtes cruelle et piquante » ; le cyprès : « Vous trompez ou vous êtes trompée » ; quant aux branches de sureau elles étaient généralement prises en mauvaise part, car elles signifiaient que la jeune fille avait le bras creux et n'aimait point le travail.

Mais celles-là étaient peu données et c'étaient plutôt, en outre du lilas, les rameaux d'or des genêts ou des ajoncs, les branches de bouleau ou de frêne, emblèmes symboliques de la douceur et de la fidélité, qui apparaissaient quand s'ouvraient les fenêtres et qui mettaient au cœur des filles un trouble infini des premières rêveries.

En effet, la coutume était toujours considérée comme une demande en mariage, une formalité sans laquelle aucun accord ne pouvait se conclure. C'est de là, du reste, qu'est venu le dicton bien connu : « On ne m'y prend pas sans vert ».

C'était, nous l'avons dit, une occasion de réjouissances populaires. On promenait les mais dans le village et les jeunes filles, en toilettes blanches, étaient escortées par des jeunes gens tout enrubannés et fleuris. Bien entendu, un festin terminait la fête.

La tradition a disparu peu à peu. D'abord, quand on imagina en 1848 de planter sur les places des arbres de la liberté, ceux qui étaient hostiles aux idées du jour cessèrent de planter des mais pour éviter la confusion. Ainsi la politique gâte tout ce qu'elle touche !

Puis on oubliera la poétique coutume qui pendant des siècles, avait fait la joie des amoureux et maintenant c'est à peine si elle est encore pratiquée dans quelques-unes de nos contrées. En tout cas, les cultivateurs n'interrompent même plus leurs travaux ; seules, les petites filles vêtues de blanc et couronnées de verdure vont, de porte en porte, quêter pour l'autel de la Vierge. Encore quelque temps et la tradition du « May fleuri » ne sera plus qu'un souvenir.

A présent, le socialisme a mis la main sur le 1^{er} Mai et célèbre ce jour-là la fête du travail. Bien entendu, le printemps ne fait rien à la chose et les lilas ne sont pas, ici, l'accessoire nécessaire. Le cérémonial est moins poétique ; on boit sec au comptoir ou sur les tables des estaminets, on se rend au meeting prochain où, pendant une couple d'heures, on fait le procès de la société capitaliste ; on se bouscule un peu sur les places et on finit parfois la journée au violon.

Je ne voudrais offenser personne, mais il me semble que l'ancien programme était plus gai !

Le 1^{er} Mai est aussi la fête des Orfèvres. Au Moyen Age, elle était célébrée avec solennité, mais aujourd'hui je crois bien que personne ne s'en occupe et même n'y songe. Il en est également ainsi de la Saint-Yves (19 mai). C'est pourtant la fête des avocats et des huissiers — ce qui est déjà bien — et encore de tous les bureaucrates, ce qui est encore mieux.

Je doute fort qu'elle soit très fêtée, bien que l'armée des employés soit imposante. J'ai vu cependant annoncer quelques banquets de bureaucrates, mais l'accueil public est plutôt indifférent. Il est ainsi des solennités qu'on oublie et qu'on délaisse : celle-là est évidemment du nombre.

Et cependant l'occasion de rire une fois par an ne devrait pas être dédaignée, du moins par les huissiers dont les fonctions ordinaires ne sont guère réjouissantes.

Mai nous offre encore la fête de Jeanne d'Arc, la Fête-Dieu qui n'a plus la splendeur d'autrefois mais a conservé encore, de-ci, de-là, des processions imposantes, et enfin la Pentecôte avec son lendemain chômé. Au bon vieux temps, on l'appelait la « fête de la rose rouge » parce qu'on avait coutume, dans les églises, de jeter durant la messe des pétales de pivoines en souvenir des langues de feu. Je crois que cela ne se pratique plus guère et que ce jour-là est surtout béni par les amateurs de voyages.

MARCEL FRANCE.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 18 mai 1932, enregistré, la nommée HENSCHKE Martha, née le 10 juin 1903, à Urbigau (Allemagne), cafetière, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été citée à comparaître personnellement le mardi 28 juin 1932, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de vol et complicité ; — délits prévus et réprimés par les articles 377, 399, 56, 59 du Code Pénal, 6 et 8 du Code de Procédure Pénale.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date du 19 mai courant, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté a déclaré le sieur Michel TORRIERI, commerçant, demeurant à Monaco, 4, rue des Agores, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 20 avril 1932.

M. Henry, Juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Orecchia, comptable, demeurant à Monaco, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 20 mai 1932.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept mai mil neuf cent trente-deux, M. Pierre-Frank PIRANI et M^{me} Aimée-Louise-Emilie DORIER, son épouse, tous deux commerçants, demeurant à Monaco, 16, rue Caroline, ont cédé à M. Thomas VACCAREZZA, commerçant, demeurant également à Monaco, 16, rue Caroline, le fonds de commerce de vins et liqueurs, bar, épicerie et comestibles, exploité à Monaco, 16, rue Caroline, et connu sous le nom de Tom's Bar.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 26 mai 1932.

(Signé :) A. SETTIMO.

Comptoir d'Achats et Ventes Immobilières et Commerciales. — Contentieux.

A. M. GOIRAN, Expert-comptable - Liquidateur
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre
Villa Dunoyer, Montée Castelleretto, 12, Monaco
TÉLÉPHONE 15-77

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 21 mai 1932, enregistré, M. MUSSO Albert-Marius et son épouse née GIUSTO Hyacinthe-Benoite-Elise, demeurant à Monaco, 4, rue Plati, ont vendu à M^{me} veuve DEGIOANNI, née SILVANO Clotilde, demeurant à Monaco, 41, rue Plati, le fonds de commerce de bonneterie, mercerie, papeterie, librairie, vente de journaux, vente des articles de ménage, qu'ils exploitaient à Monaco, rue Plati, n° 4.

Les créanciers de M. et M^{me} MUSSO Albert, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de M. A. M. Goiran, Villa Dunoyer, Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 26 mai 1932.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 9 mai 1932, enregistré, M. Félix-François BELLET, artiste-lyrique, demeurant n° 8, rue Charles-Nodier, à Paris, a acquis, de M. Lorenzo-Antoine AUSENDA, commerçant, demeurant n° 18, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine, le fonds de commerce d'épicerie-comestibles, vins fins à emporter, vente de vin au détail à emporter et de lait, vente d'alcool à brûler et de pétrole, qu'il exploitait n° 18, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine, au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à M. Charles Haug.

Les créanciers de M. Ausenda, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 26 mai 1932.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze mars mil neuf cent trente-deux, M. André LENTA, commerçant, demeurant à Monaco, rue Suffren-Reymond, 4, a cédé à M. Raoul FILIPPI, employé d'hôtel, demeurant à Monaco, 40, rue Grimaldi, le fonds de commerce de buvette, bar et restaurant qu'il exploitait à Monaco, 4, rue Suffren-Reymond, sous le nom de *Bar Suisse*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 26 mai 1932.

(Signé) : A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco.

AVIS UNIQUE DE GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 19 mai 1932, enregistré, M. C. BORELLI, propriétaire du Restaurant-Crèmerie, etc., 3, rue Sainte-Suzanne, a donné en gérance à M. Louis ALBARELLO, demeurant 7, rue de la Colle, à Monaco, le fonds ci-dessus désigné.

Toutes les dépenses et frais d'exploitation sans exception concernant la dite gérance sont à la charge de M. Albarello.

Renseignements : Agence Marchetti, Monaco.

AVIS

La Société BONIFETTI ET C^e, pour la fabrication du Papéritif « *Idéal* », informe ses fournisseurs que, suivant les termes de l'acte d'association, les achats pour le compte de la Société seront faits *exclusivement* par M. Bonifetti.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

84, Rue de Grenelle, PARIS (7^e)

L'inauguration officielle de l'Exposition Internationale d'Horticulture organisée au Cours-la-Reine, par la Société Nationale d'Horticulture de France, aura lieu le vendredi 27 mai, à 11 heures.

Cette exposition comprendra :

Orchidées, fleurs variées, rosiers, arbustes, fruits, légumes, industries et beaux-arts, architecture des jardins, ainsi qu'une importante section horticole belge.

Cette fête florale ouvrira les autres jours, de 9 heures à 18 h. 30, et clôturera le dimanche 5 juin au soir.

Conférences-promenades, les :

Samedi 28 mai, à 10 heures.

Dimanche 29 mai, à 9 heures.

Dimanche 5 juin, à 10 heures.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

LES ANNALES

C'est avec un bien émouvant hommage que, dans *ANNALES* du 15 mai, Albert Sarraut rend à Paul Doumer ! L'ancien ministre s'attache surtout à magnifier l'œuvre du gouverneur général de l'Indochine, véritable créateur de notre France d'Asie. Son apologie rend un son particulièrement pathétique... Dans ce même numéro, le Congrès de Versailles et les élections sont commentées par Georges Champeaux et Pierre Audiat. Georges Duhamel, André Maurois, André Channon et Paul Valéry donnent leur opinion sur la politique et les écrivains : Constantin Weyer publie d'admirables souvenirs de son enfance rustique ; Stefan Zweig poursuit son étonnante « *Vie de Mary Baker* », fondatrice de la *Christian Science*. De magnifiques illustrations accompagnent ces textes éclatants. Partout 3 fr.

Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

AMÉLIORATION DU SERVICE DES COLIS EXPRESS
PENDANT LE SERVICE D'ÉTÉ

Expéditeurs de colis de moins de 40 kg. qui désirez que vos envois arrivent le plus vite possible :

Utilisez le service des *Colis Express* des Grands Réseaux (Tarif G. V. 10/110).

Le service d'été qui a été mis en application le 22 mai 1932 améliore sensiblement encore les conditions de transport de ces colis qui sont acheminés dans les mêmes conditions de vitesse que les bagages.

Rappelez-vous que les *Colis Express* parviennent à destination par tous trains express ou rapides, exactement comme un « voyageur pressé » dont vous suivez le parcours en consultant l'horaire.

Il suffit de déposer les colis à la gare de départ 30 minutes avant l'heure du train.

Pas de formalités ennuyeuses : vous remettez un simple bulletin d'expédition contre récépissé (coupon détachable).

Les colis peuvent comprendre toutes marchandises — sauf les objets d'art ou de valeur et les matières dangereuses — en particulier :

des denrées, fleurs, petits animaux vivants, vêtements, produits chimiques ou pharmaceutiques, appareils divers, pièces de rechange, outillage, échantillons, fournitures...

Si votre destinataire doit aller chercher les colis dans une gare pourvue d'un service de factage, indiquez-le sur le bulletin d'expédition ; sinon, sans que le destinataire ait à se déranger, l'envoi lui sera livré à domicile.

N'omettez jamais de consulter la liste des localités pourvues d'un service de livraison à domicile « par express » où la livraison peut être faite chez le destinataire dans un délai de moins de deux heures après l'arrivée du train.

Et n'oubliez pas que le service fonctionne les *dimanches et fêtes* comme les autres jours.

Pour tous renseignements complémentaires utiles, consulter les gares et Services Centraux des Réseaux.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BILLET D'ALLER ET RETOUR
DE FIN DE SEMAINE
A PRIX RÉDUITS POUR LA SAISON D'ÉTÉ

Il est délivré du 15 mai au 15 octobre, au départ de : Paris P.-L.-M., Dijon-Ville, Besançon-Viotte, Besançon-Mouillère, Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Toulon, Nîmes, Montpellier, Genève-Cornavin, Genève-Eaux-Vives, des billets d'aller et retour individuels d'excursion, comportant une réduction de 40 % sur le double du prix d'un billet simple.

Ces billets sont valables du samedi à midi au lundi à midi (heure à laquelle les voyageurs doivent être rentrés à leur point de départ). Aucune prolongation de validité n'est accordée en principe. Toutefois, lorsque le lundi est un jour de fête légale, le coupon de retour du billet est valable jusqu'au mardi à midi ; de même, lorsque le samedi est un jour de fête légale, le coupon d'aller est valable à partir du vendredi à midi. Lorsqu'un jour de fête tombe en semaine, un autre jour que le samedi ou le lundi, le billet est valable de la veille à midi au lendemain de la fête à midi, heure à laquelle les voyageurs doivent être rentrés à leur point de départ.

Les voyageurs peuvent s'arrêter aux stations intermédiaires pour lesquelles la délivrance des billets de même nature est autorisée.

Ces billets donnent droit à une franchise de bagages de 20 kg. pour le transport exclusif des bicyclettes, voitures d'enfants et du matériel de campement.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BILLET D'EXCURSIONS
A ITINÉRAIRES FIXES

Il est délivré, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sur demande faite à l'avance, des billets d'excursions à itinéraires fixes à prix réduits, au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon, Grenoble, Aix-les-Bains, Vichy, Chamonix-Mont Blanc et Marseille-Saint-Charles.

Les billets qui comportent uniquement des parcours en chemin de fer sont délivrés toute l'année; les billets comportant des parcours en chemin de fer et des parcours automobiles ne sont délivrés que pendant les périodes de fonctionnement des services d'autocars empruntés.

La réduction qui porte seulement sur le prix du parcours en chemin de fer est de 20 à 25 %.

Dans tous les cas, la validité des billets, qui est de 33 jours, peut être prolongée deux fois de quinze jours.

Le circuit fixé peut être effectuée dans l'un ou l'autre sens, mais ce sens ne peut être changé en cours de trajet.

Les voyageurs partant d'une gare située en dehors de l'itinéraire fixe bénéficient de la réduction de 20 à 25 % pour leur voyage d'accès au circuit; il en est de même au retour.

Pour tous renseignements concernant les principales dispositions du tarif et notamment les conditions de délivrance et le prix des billets circulaires, des billets complémentaires, les itinéraires de voyages, etc., s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville du réseau P.-L.-M. et aux agences de voyages.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA ROUTE DES ALPES EN AUTOCARS P.-L.-M.

Tous les jours jusqu'au 31 octobre, les autocars P.-L.-M. conduisent dans la journée, de Grenoble à Nice et inversement.

L'itinéraire suivi (Col de la Croix Haute, Digne — où l'on déjeune) est celui qu'en hiver les mêmes autocars parcourent en deux jours.

Jusqu'au 20 mai, ce service est en correspondance avec les autocars qui relient Aix à Grenoble, dans la journée, avec étape de déjeuner à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 francs
seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

UNDERWOOD

Machines à écrire et à calculer
Meubles de Bureaux, Coffres, etc.

Agence Exclusive : 4, Rue J. Serraire - Nice

J. CAFIERO, Directeur

Téléphone 838-34

Correspondant à Monaco : Imprimerie Chêne - Rue Grimaldi



Minerva

Huitième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenue au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés,
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^{ème} ANNÉE
20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.